

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 mars 2020

Présents : C THOMAS - C. VISTE - N. ABBAL - C. BASTIER - N. ROUQUAIROL - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - V. FRYDER-AMÉE - L. MOULARD - R. CABANNES - A. MARTI - G. OUSTRY - C. BOUCHE - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - E. TOURRETTE - A. HERNANDEZ - F. PIBAROT - A. VALENTIN

Mandats : V. BAUDE-TOUSSAINT à L. MOULARD - V. FONTVIELLE à C.VISTE - R. BEAUCOURT à A. VALENTIN

Absents excusés : A. FLORIO - H. CABANEL - F. LANGIN - S. PUJOL - F. AIT OUARET - H. GRANIER

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2020

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2020

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III Acquisition des parcelles AP 48 et AP 68 d'une contenance de 670 m2 et 230 m2

M. Le Maire propose l'acquisition des parcelles AP 48 et AP 68 pour un montant de 270 € en bord de Lène.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV - CABM - Convention pour le financement des travaux de voirie liés au fonctionnement du réseau de transports urbains

M. Le Maire relate le projet de convention commune / agglomération pour les travaux de voirie relatifs aux transports collectifs de bus.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V - Restauration vitraux Eglise Saint-Julien / Sainte-Basilisse : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

B. GRYNFELTT présente la demande de subvention pour la restauration de l'ensemble des vitraux de l'Eglise.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - Restauration vitraux Eglise Saint-Julien / Sainte-Basilisse : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII - Restauration vitraux Eglise Saint-Julien / Sainte-Basilisse : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII - Incorporation des équipements collectifs du lotissement Les Bruyères, voies et réseaux dans le domaine public communal

C. BASTIER donne toutes précisions sur la reprise de ce lotissement.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX - Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X - Budget annexe photovoltaïque - approbation du compte de gestion 2019

C. VISTE présente le compte de gestion du budget photovoltaïque.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI - Budget annexe photovoltaïque - approbation du compte administratif 2019

C. VISTE présente le compte administratif du budget photovoltaïque.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII - Budget principal - approbation du compte de gestion 2019

C. VISTE présente le compte de gestion 2019 du budget principal.

Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIII - Budget principal - approbation du compte administratif 2019

C. VISTE présente les chiffres clés du budget.

Le point XIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIV - Suppression de la régie « Encarts Publicitaires »

C. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV - Tarifs service public - photocopies

C. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVI - Fixation durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens

Le point XVI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVII - Indemnisation des dommages des travaux publics - Commission d'indemnisation à l'amiable du « Tabac Gay »

Le point XVII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 abstention : A. MARTI).

XVIII - Indemnisation des dommages des travaux publics - Commission d'indemnisation à l'amiable du Grand café »

Le point XVIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 abstention : A. MARTI).

XIX - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 2020-003 : EXTENSION ECOLE JULES FERRY - résiliation mission MO BRIGAUD
- 2020-003 : Aménagement cours de récréation avec sanitaire école Jules Ferry - résiliation mission MO BRIGAUD

XX - Questions diverses

- Stationnement rue Jules Ferry
- Harcèlement sur les enfants et les adolescents dans les associations sportives

A.VALENTIN prononce un discours sur ces 6 années de mandat.

M. Le Maire salue la forte participation du conseil municipal au cours du mandat écoulé. Il rappelle le chemin parcouru avec Mme CABANNES sur plusieurs mandats avec engagement auprès de la population de la commune.

La séance est levée à 20h00.